

(1)

(N° 45.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1885.

Droits d'entrée sur les fils de coton et de laine.

(Pétitions de filateurs et négociants de Verviers et des administrateur-gérant et comptable de la Société anonyme des ateliers de construction Gilain, à Tivlemont, présentées les 26 novembre et 9 décembre 1885.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. JANSSENS.

MESSIEURS,

La Chambre a renvoyé à la commission de l'industrie :

- 1° Une pétition datée de Tivlemont par laquelle des constructeurs de machines demandent le maintien des droits d'entrée sur les fils de coton ;
- 2° Une pétition de filateurs et de négociants de Verviers faisant la même demande en ce qui concerne les fils de laine peignée.

La commission ayant émis récemment son avis sur la question, ne croit pas devoir faire de ces pétitions l'objet d'une étude nouvelle.

Elle propose de les renvoyer à M. le Ministre des Finances, qui pourra, s'il le trouve utile, les communiquer comme renseignement à la commission spéciale chargée par lui de l'examen de la matière.

Le Président-Rapporteur,

TH. JANSSENS.

(1) La commission est composée de MM. JANSSENS, président; MIEUS, DUMONT, DE BRUYN, BRECKMAN, SYSTEMANS, DE HEMPTINNE; GILLIEUX et DE LAET.